



Le COLLEGE PROVINCIAL de LIEGE

a le plaisir de vous inviter le **9 mars 2010** au **Colloque 'Le Don d'Organes'**

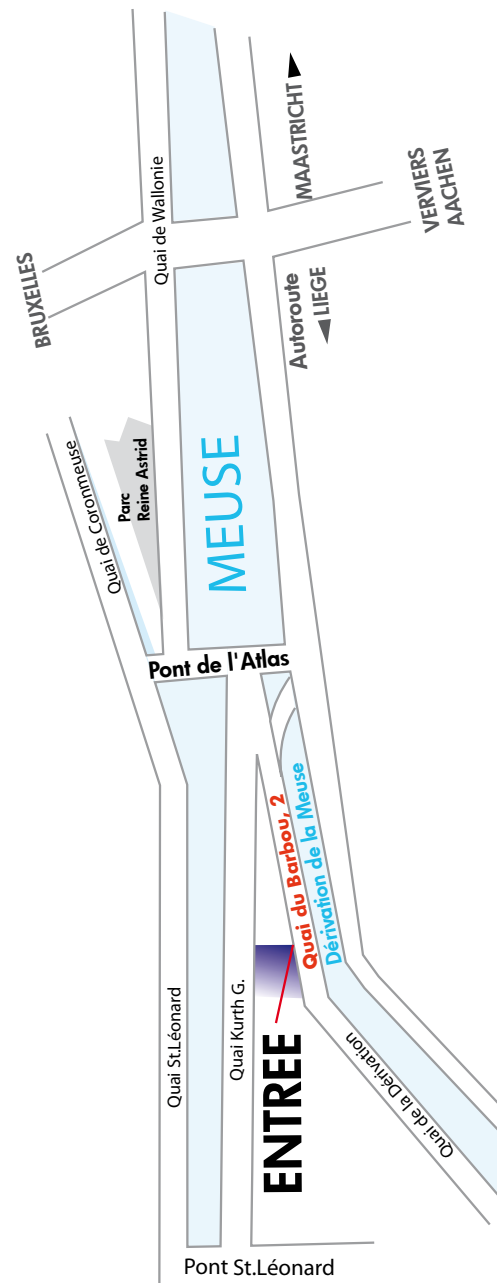
L'organisation est assurée par l'Institut provincial de Promotion sociale de Jemeppe et par La Catégorie Paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège

Adresse du jour : HEPL, 2 quai du Barbou, 4020 Liège

Pour le Collège provincial :

Marianne LONHAY
Greffière provinciale.

André GILLES,
Député provincial-Président
en charge de l'Enseignement
de la Province de Liège



<http://haute-ecole.provincedeliege.be>
<http://ens.provincedeliege.be>

Haute Ecole de la Province de Liège COLLOQUE : DON D'ORGANES

9 mars 2010
dès 9h00
ENTRÉE LIBRE



Que de progrès accomplis depuis la toute première greffe du cœur, réussie par le chirurgien sud-africain Christiaan Barnard en 1967. Bien que le patient décédât dix-huit jours après l'opération, naquit, à travers le monde, l'espoir de sauver des vies par le don d'organe.

Aujourd'hui, la médecine pratique, avec une fortune diverse, la greffe du cœur, du rein, du foie – le plus fréquemment –, du pancréas, de l'intestin ou encore du poumon. Près d'un millier de transplantations sont réalisées chaque année en Belgique.

Cela reste insuffisant, hélas. L'attente d'un organe est si longue (trois années en moyenne pour un rein) qu'il n'arrive parfois pas à temps (un cinquième des patients dont la survie dépend d'un cœur ou d'un foie décède).

La pénurie de greffons ne s'explique pas par le nombre de refus – qui, au contraire, n'a jamais été aussi bas –, mais par le vieillissement de la population de donneurs. Il y a une quinzaine d'années, il s'agissait pour la plupart de personnes mortes dans un accident de la route (dont le nombre a, fort heureusement, diminué grâce aux politiques de sécurité routière). Actuellement, les organes sont le plus souvent prélevés sur des personnes victimes d'une hémorragie cérébrale, plutôt âgées. De là le manque d'organes sains.

Il importe dès lors de sensibiliser la population, comme à l'occasion de ce colloque, afin d'augmenter le nombre de donneurs. Selon notre législation, tout citoyen consent à faire don de ses organes après sa mort, à moins d'exprimer son opposition. Pour être donneur, il suffit de remplir un formulaire à l'administration communale.

Il n'est pas aisé d'aborder avec ses proches cette question touchant à la mort, à sa propre mort. Le mieux est de prendre attitude de son vivant, pour épargner aux siens ce choix si difficile au plus douloureux moment.



André Gilles
Député provincial-Président
en charge de l'Enseignement
de la Province de Liège

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A partir de 9h00

- Accueil – Introduction par Monsieur le Député provincial Président, André Gilles
- Mort cérébrale et management du donneur d'organes
Professeur Pierre DAMAS – Chef du service des soins intensifs CHU
- Organisation des prélèvements d'organes
*Madame Marie-Hélène DELBOUILLE -
Coordinatrice de transplantation CHU*
- Pause
- Aspects chirurgicaux des transplantations d'organes
Docteur Olivier DETRY, Chirurgien en transplantation CHU
- Témoignages de familles de donneurs et de patients greffés

Fin à 12h00

